



Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2011, Université de Rennes 1. hceres-02041593

HAL Id: hceres-02041593

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041593>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : RENNES

Etablissement : Université Rennes 1

Demande n° S3MA120000124

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public

Présentation de la mention

La mention « Droit public » se propose de former les étudiants aux différents métiers du droit public. Elle s'adresse aux étudiants souhaitant intégrer la fonction publique ou exercer des professions libérales ou salariées exigeant une spécialisation en droit public. Outre l'acquisition de connaissances théoriques ou techniques, la formation comprend des enseignements de culture générale et historique particulières, utiles aux étudiants se préparant aux concours administratifs.

Le M1 propose un parcours « Droit public » et un parcours « Droit, santé, éthique » constituant une année de préparation et de pré-spécialisation à l'une des cinq spécialités : « Droit public général », « Droit, santé, éthique », « Juristes en droit de l'urbanisme et de l'aménagement », « Conseil et contentieux des personnes publiques » et « Histoire du droit ».

Indicateurs

Effectifs constatés	101 en M1
Effectifs attendus	85 en M1
Taux de réussite	De 80 % à 100 % en 2009-2010
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention est organisée dans son ensemble, de manière claire et satisfaisante. Si l'aspect de droit public est privilégié, une ouverture bienvenue sur le droit privé est présente dans la plupart des spécialités du M2. Elle présente une originalité certaine répondant à un besoin tant universitaire que social. Son ancrage dans la réalité locale est manifeste ainsi que l'attestent la voie professionnelle privilégiée dans les spécialités et leur grande ouverture à la formation continue.



L'articulation entre M1 et M2 est bonne, permettant d'allier en M1 formation générale et début de spécialisation, avant de réaliser une plus grande spécialisation en M2. La double orientation du M1 « Droit public » et « Droit, santé, éthique » permet de candidater à plusieurs spécialités.

La mention s'avère pertinente par rapport aux caractéristiques de l'offre universitaire régionale. Le M1 « Droit public » montre un profil régional identifié et spécifique. En M2, les spécialités « Histoire du droit » et « Juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement » sont originales au regard des autres formations dans le Grand Ouest. Il en est de même pour le M2 « Droit public général » (avec une double finalité professionnelle et recherche) et le M2 « Droit, santé, éthique » qui sont les seules formations de cette nature proposées dans la région Bretagne. Cette dernière, en outre, bénéficie du label *Erasmus Mundus*. Enfin, la spécialité « Conseil et contentieux des personnes publiques » est le seul diplôme consacré à un tel objet qui est proposé en formation continue en France.

L'adossement à la recherche est très satisfaisant. Les équipes concernées sont d'un niveau certain et traitent de toute la diversité des thèmes de la mention. Quatre spécialités du M2 s'adossent au Laboratoire d'Etude du Droit public composé de dix-huit enseignants-chercheurs et correspondent aux priorités de recherche de cette entité. Quant à la spécialité « Histoire du droit », elle s'appuie sur une petite équipe dynamique, le Centre d'histoire du droit. Enfin, la spécificité de la spécialité « Droit, santé, éthique » se retrouve logiquement dans son double rattachement à deux laboratoires de recherche de la Faculté de droit de l'université d'une part, et d'un laboratoire de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) d'autre part.

La prise en compte du milieu socio-professionnel est excellente tant en termes de besoins pris en compte dans la conception des formations que dans la sollicitation d'intervenants professionnels au sein de ces formations. Pour la spécialité « Droit, santé, éthique », cet adossement est naturellement important et efficace, avec les intervenants dans le domaine de la santé, gravitant autour de l'EHESP installée à Rennes depuis les années 1960. Cet adossement est satisfaisant pour les autres spécialités professionnelles, mais moins évident pour les spécialités à vocation recherche (« Droit public général » et « Histoire du droit ») ce qui est assez logique.

Des collaborations pédagogiques avec d'autres écoles et instituts existent de manière réelle. Leur étendue est variable selon les spécialités de la mention. La spécialité « Droit, santé, éthique » a une longue expérience de partenariat avec l'EHESP. La spécialité « Histoire du droit » est organisée en co-habilitation avec l'Université de Nantes, l'Université d'Angers et l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) d'Angers.

La dimension internationale est présente dans cette mention de manière très diverse suivant les spécialités. La spécialité « Droit, santé, éthique » a noué des partenariats avec les universités de Sheffield, de Grenade, de Cracovie et de Copenhague. Le Centre d'Histoire du Droit (CHD) est inscrit dans un réseau international de chercheurs qui permet d'impliquer au sein de la formation les historiens étrangers qui sont membres associés du CHD. La spécialité « Droit public général » a conclu une convention avec une université de Boston.

La politique des stages est réelle puisque quatre des cinq spécialités de cette mention affichent un objectif professionnel. La durée de stage est soit juste correcte (trois mois pour « Juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement », deux mois pour « Droit, santé, éthique »), soit clairement insuffisante (un mois pour la spécialité « Droit public général »). La spécialité « Conseil et contentieux des personnes publiques » peut se dérouler sur deux ans en formation continue.

Les mutualisations des enseignements sont importantes, pertinentes et utiles. Certaines dépassent le cadre de la seule université de Rennes pour s'étendre à d'autres universités du Grand Ouest. Tel est le cas de la spécialité « Histoire du droit », cohabilitée avec les universités de Nantes, d'Angers et l'Institut d'Etudes Judiciaires d'Angers.

L'encadrement pédagogique est très satisfaisant et bien adapté à la diversité des composantes de la mention. Les diverses équipes sont composées non seulement d'universitaires, en nombre suffisant et d'excellent niveau, mais aussi de professionnels dont la part, toujours satisfaisante, varie naturellement selon l'orientation de la spécialité.

Les modalités d'évaluation et le dispositif de suivi des diplômés sont manifestement insuffisants. Ils font l'objet d'une réflexion et de propositions de la part de l'établissement en vue de la mise en place de conseils de perfectionnement.

L'origine géographique des étudiants est très largement locale puis régionale, ce qui est assez naturel au regard de l'orientation des spécialités. Bien que labellisée *Erasmus Mundus*, la spécialité « Droit, santé, éthique » connaît une ouverture qui paraît encore limitée à l'hexagone.

Globalement, l'analyse à 2 ans du devenir des diplômés est globalement satisfaisante, voire très satisfaisante. Tel est le cas de la spécialité « Histoire du droit » pour laquelle les résultats à la maîtrise de conférences et à l'agrégation des étudiants sont très bons et cela, sur une longue durée.



Le bilan prévisionnel est réaliste. Les perspectives sont stables, avec des effectifs avoisinant en moyenne une quinzaine/vingtaine d'étudiants dans les spécialités de M2, auxquels il convient d'ajouter les étudiants en formation continue nombreux pour deux spécialités en particulier.

- Points forts :
 - Une bonne articulation entre M1 et M2.
 - Des équipes d'enseignants universitaires et professionnels solides.
 - Un très bon adossement à la recherche.
 - Des possibilités de formation continue.

- Points faibles :
 - Une durée de stage faible dans certains parcours professionnels des M2.
 - Une procédure d'évaluation des formations des étudiants insuffisante.
 - Des effectifs en M1 qui ont tendance à stagner, voire décroître au regard du bilan prévisionnel.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Il serait souhaitable d'allonger la durée des stages dans certaines spécialités professionnelles pour la porter au minimum à 3 mois, de développer l'ouverture internationale et de mettre en place une politique commune et adaptée en matière d'évaluation des formations et d'insertion professionnelle des étudiants.

Appréciation par spécialité

Droit public général

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit public général » entend offrir aux étudiants une formation généraliste, mais poussée en droit public dans la perspective soit d'une thèse (voie recherche), soit d'un emploi de contractuel dans le secteur public ou privé, soit de la préparation aux concours d'accès à la fonction publique.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	15
Effectifs attendus	20
Taux de réussite	80 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	RN
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	RN
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	RN

- Appréciation :

La spécialité permet d'assurer une formation de haut niveau en droit public. L'équipe pédagogique est riche (enseignants-chercheurs reconnus alliés à des intervenants professionnels civils et militaires de grande qualité) et la maquette bien adaptée aux objectifs poursuivis.

La durée de stage (1 mois) est cependant insuffisante pour le parcours professionnel. De façon plus générale, l'orientation professionnelle paraît négligée au regard de l'orientation recherche.

De même, l'évaluation de la formation par les étudiants est balbutiante.

- Points forts :

- Une formation très bien pensée et structurée.
- Une bonne organisation pédagogique et un encadrement de grande qualité.
- Un bon adossement à la recherche.

- Points faibles :

- Une durée de stage insuffisante pour le parcours professionnel.
- Une connaissance incomplète du devenir des anciens étudiants.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il est souhaitable d'augmenter sensiblement la durée des stages pour les étudiants dans la voie professionnelle et de développer et rendre effectifs les outils de suivi des anciens diplômés.



Droit, santé, éthique

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit, santé, éthique » a pour objectif de former des juristes spécialisés en droit de la santé et en droit sanitaire et social, capables de développer des activités de conseil, de contrôle, de direction ou d'encadrement. Son orientation est professionnelle. La formation est offerte à des étudiants souhaitant se présenter aux concours de la fonction publique hospitalière en priorité, ou souhaitant accéder à des emplois dans le secteur social (assurances sociales, établissements de santé privés à but lucratif ou non lucratif) et associatif.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	48
Effectifs attendus	15 FI 25 FC
Taux de réussite	95 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

FI : formation initiale ; FC : formation continue

- Appréciation :

Cette spécialité peut être qualifiée, dans son domaine, de spécialité modèle. La collaboration avec l'EHESP permet d'allier utilement grande spécialisation et enseignements plus généraux.

- Points forts :

- Une formation déjà éprouvée conduite en relation étroite avec l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique voisine.
- Une formation très ouverte aux personnels de la santé en formation continue.
- Une équipe pédagogique mixte université/EHESP à laquelle s'associent des professionnels.

- Points faibles :

- Une durée de stage minimale de 2 mois à peine suffisante.
- L'attractivité qui semble faible sur un plan national ; le recrutement d'étudiants hors région ou étrangers est limité.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandation pour l'établissement)

Il pourrait être utile d'intégrer un enseignement en droit européen de la santé

Conseil et contentieux des personnes publiques

- Présentation de la spécialité :

La formation « Conseil et contentieux des personnes publiques » a été créée pour répondre à un besoin exprimé par les magistrats administratifs, les centres de formation des avocats et les services juridiques des personnes publiques. Cette spécialité professionnelle a vocation à apporter une spécialisation juridique à des personnels travaillant dans une structure publique ou dans une structure privée en relation avec le secteur public, ainsi que de préparer aux concours d'accès aux juridictions administratives (Tribunal administratif - TA - et CAA).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	25
Effectifs attendus	5 FI 20 FC
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

En alliant de manière homogène universitaires et professionnels, cette spécialité assure une formation utile dans un champ disciplinaire qui tend cependant à être largement couvert dans les facultés de droit. En privilégiant la formation continue cette spécialité conserve une réelle spécificité et une indéniable attractivité.

Cependant, du fait de la grande variété des étudiants et du manque de précision quant au contenu des enseignements, il n'est pas aisé de déterminer les compétences acquises à l'issue de la formation.

- Points forts :

- Une bonne équipe pédagogique.
- Une attractivité réelle de la formation.
- Une bonne ouverture en formation continue.

- Points faibles :

- L'évaluation de la formation.
- L'imprécision de la maquette.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait nécessaire de préciser le contenu de certains enseignements et d'améliorer l'évaluation de la formation.



Histoire du droit

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Histoire du droit », devenue originale, a vocation à former d'abord de futurs enseignants-chercheurs, mais également des diplômés se destinant à une profession juridique ou judiciaire.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	8
Effectifs attendus	15 FI 15 FC
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La formation dispose d'une équipe pédagogique solide, même si elle est de taille limitée. De plus elle fait l'objet d'une co-habilitation avec les universités d'Angers et de Nantes, qui permet le maintien d'une telle spécialisation.

Cette formation illustre cependant la difficulté à maintenir un enseignement de qualité en histoire du droit dans les facultés de droit. Malgré la co-habilitation, le nombre d'inscrits reste faible dans chacune des universités concernées. De plus, la nécessaire extension des objectifs poursuivis vers une plus grande professionnalisation est délicate à apprécier. Enfin, la co-habilitation laisse peu de place aux universités partenaires, ce qui conduit à une appréciation moins favorable de la spécialité dans les autres universités.

- Points forts :

- Une réussite académique appréciée sur une longue période.
- Un bon adossement à la recherche.

- Points faibles :

- Une interrogation sur la façon dont l'objectif de préparation aux concours est réellement satisfait et sur l'organisation de la formation.
- Des effectifs faibles

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il est sans doute nécessaire d'améliorer les modalités d'évaluation de la spécialité et surtout d'augmenter l'effectif pour garantir la pérennité de la formation.



Juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement

- Présentation de la spécialité :

Ce master 2 à finalité professionnelle, a pour objectif la formation de juristes spécialisés en droit de l'urbanisme, droit immobilier et gestion foncière, transcendant largement le clivage droit privé/droit public. Cette spécialité récente, créée en 2008, semble avoir acquise une attractivité réelle et bénéficier d'un bon ancrage dans le milieu professionnel.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	11
Effectifs attendus	15 FI 15 FC
Taux de réussite	87 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NC
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NC
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NC

- Appréciation :

L'équipe est bien équilibrée entre universitaires (appartenant à des sections CNU différentes) et professionnels appartenant tant au secteur public que privé. Ces derniers apportent une participation importante à la formation des étudiants (40 % environ du volume horaire). La formation associe ainsi des enseignements théoriques et un savoir-faire pratique de façon équilibrée.

Cependant, le champ très large couvert par la spécialité justifierait sans doute que soit mis en place un régime d'options, dès lors que les effectifs le permettraient.

- Points forts :

- Une formation associant pleinement droit public et droit privé.
- Des besoins socio-professionnels bien identifiés.
- Une composition de l'équipe pédagogique solide.

- Points faibles :

- L'évaluation de la formation insuffisante.
- L'absence d'options.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait utile de poursuivre et accroître le développement de la spécialité en favorisant par exemple une ouverture internationale.